

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 mai 2010

n° 40

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Appui au centre communal multimédia de Kaya.

Subventions à la mairie de Kaya et à l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération. Organisation d'une mission de deux techniciens de Châtellerault.

Mesdames, Messieurs,

En application du protocole de coopération décentralisée entre les villes de Châtellerault et Kaya renouvelé le 1er novembre 2009, la Ville de Châtellerault s'est engagée à renforcer les capacités de la commune de Kaya. Chaque action fait l'objet d'un avenant au protocole, précisant les engagements des deux communes partenaires.

Il est prévu de mettre en place des liaisons internet haut et moyen débit desservant deux équipements stratégiques de Kaya : la Mairie (secrétariat général, services techniques, cabinet des élus), ainsi que le centre communal multimédia, espace de formation et fournisseur de connexions internet pour les opérateurs économiques et les administrations.

1°) La liaison satellite par parabole avec le centre multimédia et la liaison WiFi Mairie nécessitent un équipement d'un coût maximum de 3150€ (2 067 000 CFA), réalisé sous forme d'avance à la mairie de Kaya consentie par le comité des jumelages de Kaya, régularisé par la Ville de Châtellerault auprès de l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération.

2°) La prise en charge de l'abonnement est prévue pour un coût arrondi à 2 570€ en année 1, (soit 1 686 000 CFA) du 1er avril 2010 au 31 mars 2011. Le financement consiste en une subvention dégressive (frais de transferts inclus) de la Ville de Châtellerault à la commune de Kaya (100% en 2010, 66% en 2011, 33% en 2012), accompagnant l'augmentation attendue de l'autofinancement local.

3°) Un agent de l'espace multimédia Rasseteau et un étudiant de l'I.U.T réseau Télécoms de Châtellerault sont chargés de la mise en place et de la configuration des équipements ainsi que de la formation des personnels à l'occasion d'une mission à Kaya.

Le financement de ces actions est prévu au budget relations internationales de la Ville de Châtellerault.

Les autres charges de fonctionnement (personnels permanents, locaux et équipements maintenus, éclairés et climatisés, transports des hommes et du matériel) sont pris en charge par le budget de la commune de Kaya sur fonds propres.

* * * * *

VU les articles L.1115 -1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de coopération décentralisée;

VU le protocole d'amitié signé entre les villes de Châtellerault et de Kaya, le 11 juillet 1976 ; renouvelé le 22 juin 1996 ;

VU la délibération du 16 septembre 2009 - n°30 du Conseil Municipal de Châtellerault, portant sur la coopération décentralisée Châtellerault Kaya ;

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 mai 2010

n° 40

page 1/1

VU le Protocole de Coopération décentralisée entre les Ville de Kaya et Châtellerault du 1er novembre 2009;

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault renforce la commune de Kaya en soutenant la mise en place du haut débit au centre municipal multimédia et à la mairie de Kaya, selon les prévisions du programme de la coopération Châtellerault Kaya;

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1. d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant au protocole de coopération décentralisée correspondant à cette action.
2. d'attribuer à la ville de Kaya une subvention d'un montant de 2 570€ (soit 1 686 000 CFA) pour la prise en charge des liaisons numériques spécialisées du Centre Municipal Multimédia de Kaya du 1er avril 2010 au 31 mars 2011. La dépense sera imputée au compte 048/65734/4400 du budget communal.
3. d'attribuer à l'association Châtellerault Kaya Jumelage Coopération une subvention exceptionnelle de 3150€ ((2 067 00CFA) pour le remboursement d'une avance au comité des jumelages de Kaya. La dépense sera imputée au compte 048/6574/4400 du budget communal.
4. de prendre en charge une mission d'appui d'un agent et d'un stagiaire de Châtellerault pour la mise en place du haut débit à Kaya. Les dépenses seront imputées au compte 048/6256/4400 du budget communal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault